



Mémoire d'Auschwitz ASBL  
Rue aux Laines, 17 boîte 50 – 1000 Bruxelles  
Tél. : +32 (0)2 512 79 98  
www.auschwitz.be • [info@auschwitz.be](mailto:info@auschwitz.be)

## Une recrudescence de l'antisémitisme en Belgique ?

**Nathalie Peeters**  
Mémoire d'Auschwitz ASBL

Juillet 2019

En 2014, cette affaire défraye la chronique : le tenancier d'un café turc de Saint-Nicolas (dans la Province de Liège) a placardé sur la vitrine de son établissement sous un drapeau palestinien, une affiche précisant :

« L'entrée est autorisée aux chiens, mais en aucune façon aux sionistes. » Dans la traduction en langue turque, le terme « sioniste » est remplacé par « Juif ». Informé, le bourgmestre de Saint-Nicolas dépêche la police sur les lieux de l'infraction. Le propriétaire de l'établissement est contraint de retirer l'affiche derechef. Un procès-verbal est rédigé et transmis au parquet de Liège. Une plainte est déposée.

L'incriminé réagit en expliquant qu'il voulait juste attirer l'attention sur ceux qui se font actuellement tuer en Palestine. Il s'excuse et plaide qu'il n'a pas pris la mesure de ses propos. Le 9 juin 2019, le verdict tombe enfin, la plainte est classée sans suite, le cafetier bénéficie d'un non-lieu...

En Belgique, Unia<sup>1</sup> observe que le nombre d'incidents antisémites a pratiquement doublé en 2018, passant de 56 en 2017 à 101 en 2018. Ces chiffres s'inscrivent dans une courbe tendant légèrement à la hausse depuis 2008.

En 2018, Unia a recensé six actes de vandalisme, contre un seul en 2017. Ce sont, en général, les personnes identifiées comme juives qui sont la cible de violences ou de menaces verbales (quinze dossiers ouverts en 2018, contre onze en 2017)<sup>2</sup>.

Les délits se manifestent principalement dans les lieux fréquentés par des Juifs : des croix gammées sont taguées sur les portes de garages, de synagogues, de boîte aux lettres, des vitres sont brisées...



---

<sup>1</sup> Institution publique indépendante qui lutte contre la discrimination et défend l'égalité des chances. Elle est reconnue comme une institution nationale de protection des droits humains.

<sup>2</sup> <https://www.unia.be/fr/articles/davantage-de-personnes-signalent-des-cas-dantisemitisme>

Unia constate également que l'antisémitisme le plus fréquent est celui qui se déchaîne sur le web. Le nombre de dossiers de plaintes a quadruplé en un an. Cela va du post sur le complot juif à celui sur Hitler qui n'aurait pas achevé son travail. L'internaute s'estime protégé par l'anonymat et un dynamisme de groupe entraîne souvent une surenchère d'allégations calomnieuses. Certains oublient que les commentaires racistes sur les réseaux sociaux sont également passibles de poursuites judiciaires.

L'antisémitisme et le racisme se manifestent aussi dans le milieu sportif. Le 4 avril 2019, lors du match éliminatoire de la Jupiler Pro League sur le terrain du RSC Anderlecht, des supporters du FC Bruges ont martelé : « Celui qui ne saute pas est juif » et « Tous les Juifs sont gays. » Ils n'en étaient pas à leur coup d'essai. En décembre 2018, une vidéo (datant de la victoire contre Anderlecht fin août 2018) circule sur les réseaux sociaux, elle montre des supporters entonnant à pleins poumons un chant antisémite : « Mijn vader zat bij de commando's. Mijn moeder bij de SS, en samen verbrandden ze Joden, want joden die branden het best. » (Mon père faisait partie d'un commando. Ma mère était SS, et ensemble, ils ont brûlé des Juifs, car les Juifs brûlent le mieux). Aucune sanction n'a été prise par la Commission des litiges d'appel. Le parquet fédéral de l'Union belge de football a décidé de porter l'affaire devant la Cour belge d'arbitrage pour le sport. Le jugement n'a pas encore été rendu.

En Allemagne, les autorités du football régissent dûment les débordements des supporters proches de l'extrême droite.

Chaque année, depuis 2001, les délits visant en particulier les Juifs perpétrés sur l'ensemble de la Belgique sont recensés sur le site [www.antisemitisme.be](http://www.antisemitisme.be)<sup>3</sup>. Un groupe de bénévoles y travaille avec le soutien du Consistoire central israélite de Belgique en collaboration avec le Bureau exécutif de surveillance communautaire. Chaque acte jugé antisémite est examiné et vérifié par l'équipe d'*antisemitisme.be* avant d'être publié sur leur site. Les méfaits relevant des lois antiracistes et antinégationnistes sont ensuite transmis au Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme.



À Keerbergen, dans le Brabant flamand, une maison exhibe fièrement l'idéologie de son propriétaire. On y découvre des aigles de la *Wehrmacht*, ou encore *Mijn Kamp* (traduction en néerlandais de *Mein Kampf*) écrit sur la cheminée, des croix gammées pendues sur les arbres du jardin, un totem effectuant le salut hitlérien... L'existence de cette maison a été rendue publique en 2014 par le journal *La Capitale*. Un procès-verbal a été dressé par la police locale

<sup>3</sup> <http://www.antisemitisme.be/fr/>, consulté le 2 juillet 2019.

pour apologie du régime national-socialiste et envoyé au parquet de Leuven (Louvain). Pas de suite. Fin 2018, la commune a repris contact avec le parquet, avec l'aide d'Unia qui s'est constitué partie civile. Le propriétaire, Georges Boeckstaens, ancien caporal de l'armée, devrait bientôt comparaître en justice. En attendant, il affiche ouvertement depuis des années son admiration pour le régime nazi. À l'heure actuelle, rien n'a changé, le décor est toujours le même.



Certains étalent ostensiblement leurs signes de sympathie avec le régime nazi, et ce en toute impunité. Pourtant, depuis le 30 juillet 1981, avec l'adoption par le parlement de la Loi « Moureaux », une personne peut être punie d'emprisonnement et d'une amende pour propos discriminatoires portant sur la couleur, la nationalité ou l'origine. Plus tard, la Loi du 23 mars 1995, inspirée par la Loi Gayssot en France punit quiconque nie, minimise grossièrement, justifie ou approuve le génocide commis par le régime national-socialiste allemand pendant la Seconde Guerre mondiale ainsi que les propos négationnistes.

En décembre 2018, le Sénat adopte unanimement (à l'exception de l'abstention de la NVA) une résolution relative à la lutte contre l'antisémitisme.

Le 27 mars 2019, Viviane Teitelbaum, David Weytsman et Jacques Brotchi, députés bruxellois MR, ont déposé au Parlement francophone bruxellois une proposition de résolution afférente à la lutte contre l'antisémitisme. Cette proposition a été prise en considération en séance plénière le 26 avril dernier et sera traitée lors de la prochaine législature.

Malheureusement, l'antisémitisme ne se limite pas toujours à des provocations, des insultes ou des actes de vandalisme, il aboutit parfois à des meurtres. De tragiques exemples ont marqué ces dernières années. En France, Ian Halimi a été torturé à mort en 2006 par le « gang des barbares ». Mohammed Merah a assassiné sept personnes, dont trois enfants juifs en 2012. Quatre personnes ont été tuées lors de la prise d'otages de l'Hyper Casher en 2015. Sarah Halimi a été assassinée par son voisin en 2017 ; Mireille Knoll l'a été en 2018 ; tout comme, aux États-Unis, les onze victimes de la synagogue de Pittsburgh en 2018. La liste est non exhaustive.

Inquiet de la recrudescence des actes antisémites, António Guterres, Secrétaire général de l'ONU, a tiré la sonnette d'alarme lors de la Journée internationale dédiée à la mémoire des victimes de la Shoah le 27 janvier 2019 :

[...] Cette année, cette commémoration coïncide avec une progression alarmante de l'antisémitisme. De l'attaque meurtrière d'une synagogue aux États-Unis à la profanation de cimetières juifs en Europe, cette haine pluriséculaire n'a non seulement rien perdu de sa vigueur mais s'intensifie.

Nous assistons à la prolifération des groupes néonazis, et les tentatives de réécriture de l'histoire et déformation des réalités de l'Holocauste se multiplient. Nous voyons le fanatisme se propager à la vitesse de l'éclair sur Internet.

Alors que la Deuxième Guerre mondiale s'estompe dans les mémoires et que le nombre des survivants de l'Holocauste s'amointrit, il nous appartient de nous montrer toujours plus vigilants. Et comme l'ancien Grand Rabbin du Royaume-Uni, Jonathan Sacks, l'a déclaré de façon si mémorable : « La haine qui commence par les juifs ne s'arrête jamais aux juifs. »

De fait, nous voyons l'intolérance s'immiscer dans la vie politique – prendre pour cibles les minorités, les musulmans, les migrants et les réfugiés, et exploiter la colère et les peurs d'un monde en pleine évolution. Maintenant plus que jamais, unissons-nous dans la lutte pour des valeurs universelles et bâtissons un monde d'égalité pour toutes et pour tous<sup>4</sup>.

Afin de lutter contre l'antisémitisme, il est fondamental de ne pas le banaliser et primordial d'expliquer aux jeunes générations à quoi l'antisémitisme renvoie historiquement ; de les éduquer contre les préjugés et contre toutes formes d'intolérance et de discrimination. En somme de leur enseigner les valeurs démocratiques et les droits humains. Tout débute par l'éducation.



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

*Depuis 2003, l'action de l'ASBL Mémoire d'Auschwitz s'inscrit dans le champ de l'Éducation permanente.*

*À travers des analyses et des études, l'objectif est de favoriser et de développer une prise de conscience et une connaissance critique de la Shoah, de la transmission de la mémoire et de l'ensemble des crimes de masse et génocides commis par des régimes autoritaires. Par ce biais, nous visons, entre autres, à contrer les discours antisémites, racistes et négationnistes.*

*Persuadés que la multiplicité des points de vue favorise l'esprit critique et renforce le débat d'idées indispensable à toute démocratie, nous publions également des analyses d'auteurs extérieurs à l'ASBL.*

<sup>4</sup> <https://www.un.org/press/fr/2019/sgsm19440.doc.htm>, consulté le 2 juillet 2019.